



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	37	46

Vote
A la majorité
Pour : 37
Contre : 9
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE D'ISSOUDUN **28 AVR. 2023**
Le :
Et
Publication ou notification du :

03 MAI 2023



L'an 2023, le 26 Avril à 18:30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts s'est réuni à la Salle des fêtes d'Ambrault, sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Eric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises aux conseillers communautaires le 18/04/2023.

Présents : M. VAN REMOORTERE Eric, Président, Mmes : BAILLY Michèle, BARREAU Annie, BRANCHEREAU Carole, BRULÉ Yvonne, GAULTIER Elisabeth, LEROY Marie Christine, MALLET Armelle, RENAUDAT Marie-France, SAUGET Nicole, VIRMAUX Catherine, ZOCCOLINI-SIREAU CHRISTINE, MM : ALLOUIS Bernard, AUGER Sylvain, AUJARD Etienne, BAILLY Gérard, BARDEY Alain, BOUQUIN Serge, BREGEON Roland, BRUNAUD Jean Marc, CHABENAT Jean Michel, CHEVALLET Michel, COMPAIN Yanick, CONTENT Jean-François, DAGAUD Jacky, FAVREAU Christian, FONBAUSTIER Jacques, LAFOND Christian, LAMASSET Patrick, LAPOUMEROLIE Dominique, MALASSINET Alain, MÉTIVIER Philippe, PION Luc, PREVOT Yves, ROUSSEAU Pierre, TISSIER Alain, VANAULT Stéphane
Suppléant(s) : Mme ZOCCOLINI-SIREAU CHRISTINE (de Mme FOURRÉ Odile), M. LAMASSET Patrick (de M. MORIN Pascal)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Valérie à Mme BAILLY Michèle, DELAGE Nadine à Mme SAUGET Nicole, FOURRÉ Frédérique à M. MALASSINET Alain, LAINEZ Sylvie à M. AUJARD Etienne, LEBOIS Joseline à M. BOUQUIN Serge, MAILLET Cécile à M. MÉTIVIER Philippe, SEBGO Brigitte à M. LAPOUMEROLIE Dominique, MM : DEVAU Rémi à Mme LEROY Marie Christine, HUIDO Etienne à Mme RENAUDAT Marie-France
Excusé(s) : Mme FOURRÉ Odile, MM : MORIN Pascal, PION Bruno

Absent(s) : M. CHAUVEAU Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M. FAVREAU Christian

2023_34 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de li

Rapporteur : Philippe METIVIER

Cadre juridique : Article 181-38 du Code de l'environnement

Présentation :

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 036-200068880-20230426-2023_34-DE



A la demande de M. le Préfet de l'Indre, conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, il appartient à la communauté de communes d'inviter le conseil communautaire à émettre un avis concernant la demande d'autorisation citée en objet.

La Communauté de communes ayant pour compétence l'aménagement de l'espace et la création des documents d'urbanisme, il est proposé d'émettre un avis au regard de ces thématiques.

Proposition du bureau : Compte tenu que ce projet est conforme au PADD du PLUI de l'ex CCCB notamment à l'axe :1.2.D. Permettre les installations de méthanisation ou éoliennes tout en veillant à leur compatibilité avec les autres modes d'utilisation des espaces , le bureau propose d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale sur le parc de la GONDONNERIE situé sur Brion et La Champenoise.

Vu l'article 181-38 du Code de l'environnement,

Après avoir entendu l'exposé, le conseil communautaire décide :

- De donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée pour le parc de la GONDONNERIE situé sur Brion et La Champenoise. Cet avis est motivé par le fait que le projet respecte les éléments du PADD du PLUI et qu'il est donc conforme aux orientations prévues dans ce document de planification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de communes, le 27/04/2023

Le Président,

Secrétaire de séance,
M. FAVREAU Christian

